

Mairie du Vigan
 Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
 Décision du Maire n°23dm038



Décision du Maire n°23dm038

Objet : Convention de représentation net d'honoraires - Maître Marie Bernardin

Le Maire de la ville du Vigan

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'engagement et l'efficacité mis en œuvre par Me Bernardin dans la représentation et la défense des intérêts de la commune dans les diverses instances en cours et passées, notamment dans le dossier opposant la commune au SDIS.

VU la complexité de ces dossiers qui nécessite une implication depuis l'origine et une parfaite connaissance des procédures en cours ;

VU la proposition de convention de représentation et d'honoraires faite par Maître Marie Bernardin ;

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget de la ville,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Sont approuvés les termes de la convention de représentation et d'honoraires avec Maître Marie BERNARDIN, avocat au Barreau de Montpellier, domicilié 619, rue Favre de Saint Castor – CS87395 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 pour une mission d'assistance juridique et de représentation devant les juridictions, au taux horaire de 125 euros HT ; chaque intervention donnant lieu à un devis préalable et l'émission d'un bon de commande en cas d'acceptation.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

Le Receveur municipal,
 Maître Marie BERNARDIN.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 19 septembre 2023

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
 Publiée le 19 septembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal
 Le Maire
 Sylvie ARNAL

